



Collecte des déchets dans le bourg, **des Changements à venir**

En septembre prochain, sur 18 communes du territoire, Dinan Agglomération testera une procédure de refus de collecte des bacs individuels destinés aux ordures ménagères résiduelles (hors bacs collectifs 4 roues de 770 litres). Cette procédure concerne les particuliers, les professionnels et les collectivités.



Ceci fait suite aux constats des agents de collecte qui relèvent régulièrement des erreurs (présence de déchets destinés à la déchèterie ou collecte sélective), il s'agit aussi de pallier certaines irrégularités (bacs non conformes, ordures ménagères en sac en dehors du bac ou tassées exagérément).

Le déroulement du test sera fait en 2 phases avant généralisation sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération.

Phase 1 : La phase de sensibilisation

(mi-septembre à mi-octobre 2023)

Un mois de préparation et de pédagogie au cours duquel le motif du refus sera scotché sur le conteneur concerné, mais ce dernier sera tout de même collecté.

Phase 2 : La phase de refus de collecte définitif

(mi-octobre 2023 à fin avril 2024)

L'erreur de tri ou l'irrégularité constatée seront indiquées sur le conteneur concerné mais cette fois, le bac ne sera plus collecté.

Au cours de ces 2 phases, les erreurs et leurs motifs seront enregistrés par les agents de collecte en tant que « point incident de collecte ».

Toute question concernant ces refus pourra être posée au 02 96 87 72 72

